



Commune de CONFIGNON

Dans sa séance du **8 mai 2018** le conseil municipal a pris la délibération suivante

PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT, DU COMPTE D'INVESTISSEMENT, DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, DU COMPTE DE VARIATION DE LA FORTUNE ET DU BILAN 2017

Le Conseil municipal,

DECIDE

par 16 oui, 1 non et 1 abstention

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2017.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2017 pour un montant de Fr. **13'010'995.60** aux revenus et de Fr. **15'218'505.33** aux charges, soit un excédent de charges s'élevant à Fr. **2'207'509.73**.
3. D'approuver le compte des investissements 2017 pour un montant de Fr. **681'508.19** aux dépenses et de Fr. **264'432.85** aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr. **417'075.34**.
4. D'approuver le financement des investissements nets de Fr. **417'075.34** par l'autofinancement au moyen de la somme de Fr. **2'612'610.30** représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement.
5. D'approuver **de dissoudre la réserve conjoncturelle** de Fr. **1'446'265.00**,
6. D'approuver **de porter en diminution** de la fortune nette le montant de Fr. **761'244.73** représentant l'excédent de charges du compte de fonctionnement 2017.

Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**



Commune de CONFIGNON

Dans sa séance du 8 mai 2018 le conseil municipal a pris la délibération suivante

PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT, DU COMPTE D'INVESTISSEMENT, DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, DU COMPTE DE VARIATION DE LA FORTUNE ET DU BILAN 2017

7. D'approuver le bilan au 31 décembre 2017 selon le rapport de la fiduciaire, totalisant à l'actif un montant de **Fr. 51'957'164.12** qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	13'365'755.16	F
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	38'591'408.96	F
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)	0.00	F
- Découvert (nature 19)	0.00	F
Total de l'actif	51'957'164.12	F

et au passif un montant de **Fr. 51'957'164.12** qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	948'767.47	F
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	23'360.000.00	F
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	109'669.00	F
- Provisions (nature 24)	2'523'217.52	F
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	471'492.70	F
- Fortune nette (nature 29)	24'544'017.43	F
Total du passif	51'957'164.12	F

Les engagements en faveur de tiers hors bilan, soit les cautionnements en faveur de la Fondation pour le logement à Confignon, s'élèvent au 31.12.2017 à **Fr. 37'027'726.00**.

Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le **25 juin 2018**.

Confignon, le 16 mai 2018